



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/60/42  
11 mars 2010

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixantième réunion  
Montréal, 12 - 15 avril 2010

**PROPOSITION DE PROJET : URUGUAY**

Ce document est composé des observations et de la recommandation du Secrétariat du Fonds concernant la proposition de projet suivante :

L'élimination

- Plan de gestion de l'élimination finale des substances du groupe I de l'annexe A (troisième tranche) PNUD, Canada

**FICHE D'EVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS**

**Uruguay**

(I) TITRE DU PROJET	ORGANISME:
CFC phase out plan	Canada, UNDP

(II) DERNIERES DONNEES DE L'ARTICLE 7 (Tonnes PAO)				ANNEE: 2008
CFC: 26.4	CTC: 0	Halons: 0	MB: 8.4	TCA: 0

(III) DERNIERES DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO)											ANNEE: 2008		
Substances	Aérosols	Mousses	Halons	Refrigération		Solvants	Agents de transformation	Inhalateurs a doseur	Utilisation de laboratoire	Bromure de méthyle		Gonflage de tabac	Total Sector Consumption
				Fabrication	Services d'entretien					QPS	Non QPS		
CFC					17.5			8.9					26.4
CTC													0
Halons													0
Methyl Bromide										11.4	8.4		19.8
Others													0
TCA													0

(IV) DONNEES DU PROJET			2006	2007	2008	2009	2010	Total
Limites de la consommation du Protocole de Montréal		CFC	99.6	29.9	29.9	29.9	0.	
Consommation maximale permise (Tonnes PAO)		CFC	99.5	29.9	29.9	29.9	0.	
Coûts de projet (\$US)	Canada	Coûts de projet	160,000.	42,000.		30,000.		232,000.
		Coûts de soutien	20,800.	5,460.		3,900.		30,160.
	UNDP	Coûts de projet	240,000.	48,000.		45,000.		333,000.
		Coûts de soutien	18,000.	3,800.		3,375.		24,975.
Total des fonds approuvés en principe (\$US)		Coûts de projet	400,000.	90,000.	0.	75,000.		565,000.
		Coûts de soutien	38,800.	9,060.	0.	7,275.		55,135.
Total des fonds débloqués par le Comité exécutif (\$US)		Coûts de projet	400,000.	0.	90,000.	0.		490,000.
		Coûts de soutien	38,800.	0.	9,060.	0.		47,860.
Total des fonds demandés pour l'année en cours (\$US)		Coûts de projet					75,000.	75,000.
		Coûts de soutien					7,275.	7,275.

(V) RECOMMANDATION DU SECRETARIAT:	Approbation générale
------------------------------------	----------------------

QPS: Applications sanitaires préalables à l'expédition

Non-QPS: Applications autres que sanitaires et préalables à l'expédition

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de l'Uruguay, le PNUD, en tant qu'agence principale d'exécution, a soumis une demande de financement pour la troisième et ultime tranche du plan de gestion de l'élimination finale des CFC (PGEF) pour une somme totale de 45 000 \$US plus les coûts d'appui de l'agence d'une somme de 3 375 \$US pour le PNUD et de 30 000 \$US plus les coûts d'appui de l'agence d'une somme de 3 900 \$US pour le gouvernement du Canada et qui sera examinée par le Comité Exécutif lors de la 60<sup>e</sup> réunion. La soumission comprend également un rapport périodique sur la mise en œuvre du PGEF en 2008 et 2009 et le programme de mise en œuvre pour 2010.

### **Renseignements généraux**

2. Le plan pour l'élimination complète de la consommation de CFC au pays pour 2009 de l'Uruguay a été approuvé par le Comité Exécutif lors de la 50<sup>e</sup> réunion. Le Comité Exécutif a approuvé en principe le financement total de 565 000 \$US plus les coûts d'appui de l'agence pour la somme de 55 135 \$US. Lors de la même réunion, le Comité exécutif a approuvé une somme de 204 000 \$US plus les coûts d'appui de l'agence d'une somme de 18 000 \$US pour le PNUD et une somme de 160 000 \$US plus les coûts d'appui de l'agence d'une somme de 20 800 \$US pour le Canada. Le Comité exécutif a approuvé la seconde tranche pour une somme totale de 48 000 \$US plus les coûts d'appui de l'agence d'une somme de 3 600 \$US pour le PNUD et une somme de 42 000 \$US plus les coûts d'appui de l'agence d'une somme de 5 460 \$US pour le Canada lors de la 56<sup>e</sup> réunion.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la seconde tranche du PGEF

3. A la suite de l'approbation de la seconde tranche du PGEF du Comité exécutif, les activités suivantes ont été mises en œuvre : 434 techniciens de service supplémentaires ont reçu une formation et 76 trousse d'outils d'entretien ont été distribuées pour un total de 986 techniciens formés, dont 929 ont reçu une attestation et 562 trousse d'outils distribuées. Le système d'attestation pour les techniciens en réfrigération a également été préparé pour approbation. Après un examen du système de récupération et de recyclage en fonction par les principaux intervenants, on a conclu que le financement disponible (environ 75 000 \$US) conviendrait mieux au renforcement des établissements de formation par le biais de l'allocation d'équipement modernisé. Le système en ligne relatif aux SAO, comprenant les mesures de contrôle de SAO et l'équipement fonctionnant aux SAO, est opérationnel. Des réunions périodiques entre l'Unité d'ozone et les douanes ont été tenues afin d'analyser le système d'autorisation des importations et les mesures de contrôle du commerce illégal des CFC et afin de prendre des décisions relatives aux mesures correctives, au besoin. Des activités de surveillance et de production de rapports compris dans le PGEF ont également été mises en œuvre.

4. Une somme de 490 000 \$US a été approuvée en mars 2010 pour les deux premières tranches et une somme de 423 829 \$US a été décaissée ou engagée. Le solde de 66 171 \$US sera décaissé au cours de l'année 2010. De la somme de 90 000 \$US approuvée pour la seconde tranche, une somme de 23 829 \$US (équivalent à 26,5 p. cent) a été décaissée.

### Plan d'action pour la troisième tranche du PGEF

5. Le gouvernement de l'Uruguay s'engage à mettre les activités suivantes en œuvre dans le cadre de la troisième tranche du programme de travail du PGEF : fournir des programmes de formation supplémentaires pour les techniciens en entretien de l'équipement de réfrigération et distribuer des trousse d'entretien, distribuer le guide sur les bonnes pratiques du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération à tous les techniciens et établissements de formation et créer une loi-cadre en vertu de laquelle un décret visant à réglementer les activités des techniciens peut être approuvé. Il propose

également de poursuivre la promotion de l'utilisation de bonnes pratiques d'entretien, de maintenance et de confinement, l'utilisation de réfrigérants de substitution et la récupération et le recyclage des réfrigérants, notamment dans le secteur de la réfrigération commerciale et la mise en œuvre, la surveillance et le contrôle des activités comprises dans le PGEF.

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT**

### **OBSERVATIONS**

6. La consommation de CFC pour 2008 de 26,4 tonnes pondérées, déclarée par le gouvernement de l'Uruguay, conformément à l'article 7 du Protocole de Montréal, était déjà réduite de 3,5 tonnes pondérées par rapport aux 29,9 tonnes pondérées permises pour cette année-là. La consommation de CFC pour 2009 a été estimée à 6,4 tonnes pondérées. Le PNUD a expliqué que l'une des raisons principales de la réduction de la consommation de CFC est la collaboration avec les importateurs, qui, par le biais de consultations continues, ont convenu de réduire les importations de CFC pour les applications dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération au-delà des mesures de contrôle en vertu du Protocole au même moment où les techniciens recevaient la formation et les outils. L'intérêt axé sur la promotion des réfrigérants de substitution a été diffusé parmi tous les ateliers de travail tenus et des experts locaux et internationaux ont prodigué de l'aide pendant la formation et la conversion des équipements. Afin d'assurer la durabilité à long terme de l'élimination obtenue, les instituts techniques de réfrigération et les associations de techniciens en réfrigérations de l'Uruguay seront renforcés par le biais d'attestation et d'enregistrement des techniciens et de réunions, de cours et d'ateliers périodiques au cours de la mise en œuvre de la dernière tranche du PGEF.

7. Concernant les lois en place relatives aux SAO, le PNUD a indiqué qu'elles contiennent des dispositions relatives à l'importation/exportation des HCFC, mais non pour l'application de quotas pour ces substances. Il existe un cadre légal en vertu duquel le système de quotas sera conçu et élaboré à l'avenir, adapté aux conditions précises de l'Uruguay, en plus de fournir toutes les procédures opérationnelles visant à rendre le système efficace une fois que les mesures de contrôle des importations nationales entrent en vigueur. Le PNUD a également confirmé l'engagement du gouvernement de l'Uruguay en vue du maintien de la consommation de CFC nulle au-delà de 2009 en exécutant toutes les activités du PGEF.

8. A la suite d'une demande de renseignements supplémentaires sur l'état du système de récupération et de recyclage, le PNUD a conclu, qu'en fonction des consultations auprès de l'utilisation des appareils de récupération et des discussions pendant les cours de formations, que des 90 appareils distribués jusqu'à maintenant, environ 36 d'entre eux sont toujours opérationnels et certains ne servent qu'à récupérer des CFC. La quantité de CFC récupérés et recyclés est très petite; de nombreux techniciens n'ont pas accès aux appareils lorsque nécessaire et dans certains cas, lorsque la récupération et le recyclage étaient nécessaires pour les grosses installations commerciales, les appareils n'avaient pas la capacité pour entreprendre le recyclage économique du réfrigérant. On a conclu que fournir un soutien supplémentaire au réseau de récupération et de recyclage aurait une incidence limitée sur la réduction de la consommation; par conséquent, on a plutôt décidé de renforcer les établissements de formation au pays.

9. Etant donné qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, aucun autre CFC ne peut être importé au pays, du nombre de programmes de formation pour les agents des douanes et des techniciens en réfrigération mis en œuvre jusqu'à maintenant et que le financement pour la préparation du PGEH a été approuvé, le Secrétariat a suggéré que le gouvernement du Canada et le PNUD examinent les mérites de centrer la dernière tranche du PGEF sur des activités précises qui appuieront la consommation nulle de CFC et qui faciliteront l'élimination des HCFC en Uruguay. Le PNUD a indiqué que les fonds disponibles serviront à

terminer les activités proposées dans le dernier programme de travail. Plusieurs de ces activités sont affectées au maintien de l'élimination obtenue jusqu'à maintenant, notamment les activités liées aux lois et au projet d'exécution et celle liée à l'attestation des techniciens.

## RECOMMANDATION

10. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif :

- a) prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) de l'Uruguay;
- b) approuve le programme annuel de mise en œuvre 2010 associé à la troisième tranche;
- c) demande au gouvernement de l'Uruguay, avec l'aide du PNUD et du gouvernement du Canada, de soumettre un rapport périodique sur la mise en œuvre du programme de travail lié à la troisième et dernière tranche du PGEF au plus tard lors de la 63<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

11. Le Secrétariat recommande aussi l'approbation générale de la troisième et dernière tranche du PGEF de 2010 pour l'Uruguay avec les coûts d'appui qui s'y rattachent au niveau de financement illustré dans le tableau ci-dessous :

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US)</b>	<b>Coût d'appui (\$US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
a)	Plan de gestion de l'élimination finale des substances du groupe I de l'annexe A (troisième tranche)	45 000	3 375	PNUD
b)	Plan de gestion de l'élimination finale des substances du groupe I de l'annexe A (troisième tranche)	30 000	3 900	Canada

-----